

En attendant la nomination d'un nouveau titulaire l'administration du pénitencier a été confiée au comptable des pénitenciers, M. George L. Foster, qui est entré en fonctions en avril dernier. C'était une rude tâche qui lui incombait ; en effet, ainsi qu'il en fait rapport, la longue maladie du préfet avait amené le désordre dans les affaires du pénitencier, et cela se compliquait des dissensions entre les membres du personnel, de leur désunion, en sorte que la démoralisation était grande. " La discipline," dit-il, " tant des officiers que des détenus, n'était pas satisfaisante," et " si l'on considère les difficultés multiples provenant de causes à la fois intérieures et extérieures qui s'offraient, ma tâche a été loin d'être enviable. " Il est bien certain que le manque de toute expérience préalable à gouverner et diriger les hommes—officiers et détenus—à maintenir la discipline, de même que la connaissance parfaite des fonctions à remplir, ont dû rendre la tâche du préfet intérimaire difficile et désagréable. Mais on peut raisonnablement s'attendre qu'après avoir étudié avec soin le caractère et les dispositions des personnes placées sous son contrôle, qu'avec du jugement et du bon sens, qu'en traitant avec justice et impartialité, et les officiers et les détenus, ainsi qu'en s'en tenant strictement aux règles et règlements et instructions du département, le préfet intérimaire pourra s'acquitter de sa charge avec succès et de manière à donner satisfaction.

D'autant que j'en puis juger par ses rapports et à défaut d'ailleurs de toute preuve au contraire, je crois que M. Foster a réussi à rétablir l'ordre dans le pénitencier. Ainsi qu'on pouvait s'y attendre il a pu commettre quelque erreur tout d'abord à raison de son inexpérience des officiers et des détenus, dont le tempérament et le caractère sont si différents et si difficiles à comprendre et à bien connaître. Ces défauts, si on peut les appeler ainsi, se corrigent ordinairement par l'application des règlements et l'exercice journalier des devoirs qu'impose la charge de préfet. M. Foster ayant occupé le poste depuis dix mois sans qu'il se soit produit aucun choc ou friction qui vaille la peine d'être mentionné, je ne hasarderai rien de trop en disant qu'il s'est montré capable d'administrer ce pénitencier.

Ce serait également et dans l'intérêt des aliénés et du pénitencier que d'éloigner ces malheureux, ainsi qu'il est dit, de la Montagne-de-Pierre. Lorsqu'on a proposé, il y a quelques années, de les y loger, on n'avait pas prévu les difficultés ni les inconvénients de leur faire partager l'infirmerie. On ne s'attendait pas non plus que le nombre des aliénés augmenterait aussi rapidement et d'une manière aussi soutenue, ce qui a causé de sérieux embarras non seulement aux officiers du pénitencier mais au département également. Le médecin auquel est confié le soin des aliénés comprend si bien la gravité de la situation qu'il a plus d'une fois approuvé la recommandation contenue dans mes deux derniers rapports annuels, savoir " d'avoir un asile d'aliénés maintenu par l'État séparé du pénitencier."

Le préfet intérimaire ayant parlé de la suspension de deux officiers, je regrette qu'il ait jugé à propos de demander qu'on punisse de cette manière l'un deux—le sous-préfet. Ce fonctionnaire avait depuis plusieurs années une bonne réputation, et jusqu'à l'époque de ma dernière inspection, autant que je sache officiellement, le département n'avait reçu aucune plainte à son sujet. Il a plusieurs fois rempli les fonctions de préfet avec habileté et d'une manière satisfaisante.

L'aumônier protestant parle en termes favorables de l'école et des résultats obtenus de la bibliothèque. L'instituteur a les aptitudes requises et ne s'épargne pas les travaux pour l'œuvre qu'il a à cœur.